

**Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements  
Direction Générale de la Gestion du Secteur Public Marchand**

**Division de la Privatisation**

**Le processus de privatisation  
en Algérie :  
Stratégie, Bilan et Perspectives**

**Forum Economique le 24 septembre 2008  
Lausanne (Suisse)**

**Par M. Hocine BENDIFF, Directeur (MIPI)**

# Sommaire

- Objectifs de la Privatisation
- Le régime de la privatisation
- Consistance du secteur public
- Les intervenants
- Le processus de prise de décision
- Le processus spécifique pour les Grandes Entreprises
- Les résultats(Bilan des privatisations)
- Quelques exemples de privatisation
- Les perspectives

# Objectifs de la privatisation

- ✦ Assurer la **pérennité des activités** et des entreprises
- ✦ Assurer le **maintien de l'emploi** et son accroissement
- ✦ Rendre **plus compétitives** les EPE
- ✦ Accueillir des **technologies nouvelles**
- ✦ **Accroître** la production
- ✦ Ouvrir de **nouveaux marchés**
- ✦ Augmenter les exportations **hors hydrocarbures**



Mettre en avant les **atouts compétitifs** de l'Algérie, de capter de nouveaux capitaux et des investissements, de rechercher un management moderne.

Ce n'est pas le prix de cession qui importe mais le **business plan du repreneur** :  
car le vrai objectif c'est la **croissance de l'entreprise publique**

# Le noyau de l'industrie est dans le secteur public

## Objectif : croissance/développement des entreprises

- ✚ Le secteur public marchand reste **dominant** dans les branches : ISMME, Mines et Carrières, Chimie, Caoutchouc et Plastique.
- ✚ Politique du Gouvernement : « **ne pas affaiblir** le potentiel industriel public, mais de le **renforcer** par l'amélioration des conditions de compétitivité de l'entreprise »
- ✚ Dans ce cadre, la politique de la privatisation est considérée comme :
  1. un **moyen de restructuration** de l'appareil de production industriel
  2. une opportunité pour le **maintien de l'activité** et des **emplois**, pour le **développement de l'investissement** dans les entreprises.

# Ancrage juridique

Ordonnance n° 01-04, de 2001,  
relative à l'organisation, la gestion et la privatisation  
des entreprises publiques économiques

## Les principes généraux de la loi :

- ☞ Sont éligibles à la privatisation les EPE relevant de **l'ensemble** des secteurs d'activité économique ;
- ☞ Ouverture de **tout** ou **partie** du capital social;
- ☞ Privatisation par **cession d'actions**, de **parts sociales** ou souscription à une **augmentation de capital**;
- ☞ Toute opération de privatisation est **un acte d'investissement**.

# Modes de Privatisation

Les opérations de privatisation peuvent s'effectuer :

- Par recours au marché financier ;
- Par appel d'offres ;
- Par le recours au gré à gré, après autorisation du CPE et sur rapport circonstancié du MIPI ;
- Par tout autre mode de privatisation visant à promouvoir l'actionnariat populaire.

Pour la PME, le CPE a institué la formule de la manifestation d'intérêt

# Le portefeuille

**27**

**Sociétés de Gestion  
des Participations**

**7**

**Entreprises Publiques  
non affiliées**

contrôlent



**887 Entreprises  
Publiques**

- SNTA
- SNVI
- SAIDAL
- AIR ALGERIE
- EMA
- SOFINANCE
- ECOFIE

# Autres entreprises publiques dont les AG sont assurées par d'autres secteurs

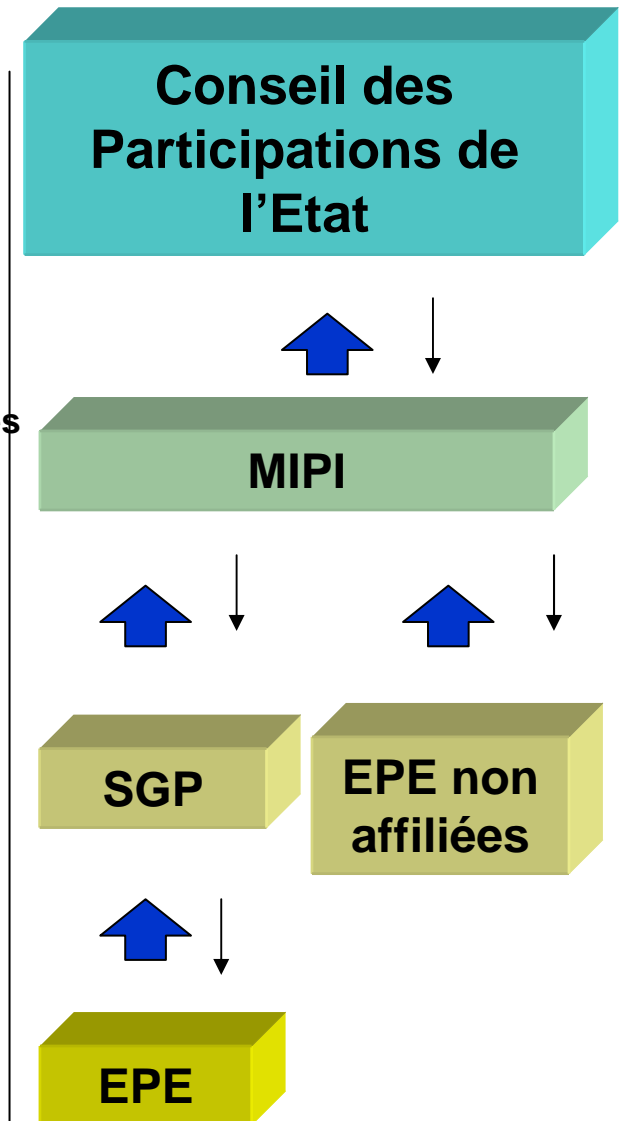
L'ordonnance n°01-04 du 20 août 2001 a prévu que des entreprises peuvent être régies par leurs statuts organiques en vigueur ou par un statut spécial fixé par voie réglementaire.

- **SONATRACH, SONELGAZ** et le secteur minier qui relèvent du Ministère de l'Energie et des Mines ;
- la **SNTF** qui relève du Ministère des Transports ;
- Le **secteur financier et bancaire** qui relève du Ministère des finances ;
- Les **entreprises de télécommunications** qui relèvent du Ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication.

Les EPE du secteur marchand de l'Etat sont des entreprises régies par le **Code de Commerce**. Elles jouissent d'une autonomie et sont soumises à l'autorité de leurs seuls organes statutaires et légaux.

# Les acteurs du processus de privatisation

- ◆ Arrête la stratégie globale de privatisation;
  - ◆ Définit et approuve les politiques et programmes de privatisation;
  - ◆ Examine et approuve les dossiers de privatisation.
- 
- ◆ Assure le secrétariat du CPE;
  - ◆ Élabore et propose, le programme de privatisation ainsi que les procédures, modalités et conditions de transfert;
  - ◆ Élabore et met en œuvre une stratégie de communication;
  - ◆ Exécute les opérations contenues dans le programme de privatisation adopté par le Conseil des ministres;
  - ◆ Suivi des résolutions du CPE.
- 
- ◆ Détention pour le compte de l'État et gestion des valeurs mobilières détenues dans les EPE;
  - ◆ Rôle actif dans le processus de privatisation (appel d'offres, gré à gré, cession aux salariés, négociations...);
  - ◆ Mise en œuvre des résolutions du CPE.
- 
- ◆ Périmètre de privatisation;
  - ◆ Adhésion et implication de l'EPE.



# Processus de prise de décision

Conseil des Participations de l'Etat

Présentation du Dossier



MIPI

- Règles de transparence;
- Business Plan;
- Information des travailleurs et du partenaire social;
- Patrimoine excédentaire;
- Règles environnement urbain.

Privatisation

Suivi

Evaluation du Dossier



- Évaluation;
- Appel à soumission et ouverture des offres;
- Négociations et proposition au MIPI.

SGP

Mise en oeuvre

Préparation du Dossier

# Processus de Privatisation

- Un Conseil National des Participations pour **statuer** sur les questions relatives aux privatisations.
- Un Ministère des Participations qui **valide** et **propose** les dossiers de privatisation à soumettre au CPE ; il assure le **secrétariat du CPE**.
- Des SGP érigées en de véritables **agences de privatisation**.

# La privatisation des grandes entreprises

## Un Processus spécifique :

- ✦ Prise en charge directement par le MIPI ;
- ✦ La privatisation se fait à travers l'accompagnement par une banque d'affaires ou un bureau national ou international :
  - *Evaluation, recherche des repreneurs ;*
  - *accompagnement aux négociations ;*
  - *rédaction des documents de transaction.*
- ✦ Le CPE décide en dernière instance.

# Tous les secteurs sont concernés

Le secteur public recouvre presque tous les secteurs d'activité :

- Mécanique - métallurgie
- Construction métallique
- Équipements électriques - électronique - électroménager
- Équipements agricoles
- Production minière
- Chimie, pharmacie
- BTPH
- Agroalimentaire
- Agriculture - pêche - élevage
- Ports - Transports
- Distribution, commerce
- Tourisme
- Manufactures - textiles - cuir - bois
- Bureaux d'études...

# Éléments fondamentaux du cahier des charges pour une ouverture du capital

Encadré par les résolutions du CPE, le cahier des charges pour une cession d'entreprise intègre, entre autres, les principales exigences suivantes :

- Le **maintien des effectifs** ;
- Le **maintien de l'activité** ;
- Un **business plan** de reprise réaliste évalué sur la base de :
  - Création de nouveaux emplois
  - Politique de formation ...

# Les résultats des opérations de privatisation (2001- Aout 2008)

Nombre d'opération par mode de privatisation	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 (août)	Total
Privatisation totale	-	1	5	7	50	62	68	18	210
Privatisation partielle (>50%)	-	-	1	2	11	12	7	1	34
Privatisation partielle (<50%)	-	-	-	3	1	1	6	2	13
Reprise par les salariés	-	-	8	23	29	9	-	7	76
Partenariats [J-V]	5	3	4	10	4	2	9	1	38
Cession d'actifs à des repreneurs privés	1	1	2	13	18	30	20	7	91
<b>Total</b>	<b>06</b>	<b>05</b>	<b>20</b>	<b>58</b>	<b>113</b>	<b>116</b>	<b>110</b>	<b>36</b>	<b>458</b>

# Les résultats

- **Apports au Capital dans les Joint-ventures :**

**34 Mds de DA**

- **Montant des investissements projetés :**

**890 Mds DA**

- **Emplois :**

**50 000 emplois** ont été préservés à fin aout 2008.

De plus, dans le cadre de leurs business plans, les repreneurs se sont engagés à créer **19 000 emplois nouveaux**. Soit un total de **69 000** emplois liés aux opérations de privatisation.

# Quelques opérations de privatisation et de partenariat réussies

- Cession de MTA (Maghrébine des Transports) à MSC (Suisse);
- Cession de 70% du capital de SIDER(Sidérurgie) à Arcelor Mittal (Inde) ;
- Cession totale de 03 usines de détergents ENAD au Groupe HENKEL (Allemagne) ;
- Cession partielle de ENGI (Gaz Industriels) à LINDE (Allemagne)
- Cession de l'entreprise de 01 câblerie électrique et 01 câblerie téléphonique au groupe DOUMET(Liban) ;
- Cession de l'EPE ENICAB (Cablerie) à Grupo General Cables Sistemas S.A. Filiale de General Cables Corp (USA) ;
- Cession de 35% du capital de 4 cimenteries à des partenaires italiens, français et égyptiens adossée à des mandats de gestion ;
- Cession partielle de filiales de transport maritime de marchandises à des partenaires français et italiens ;
- Cession totale de l'Hôtel Ryadh au groupe DOUMET(Liban) ;
- Cession totale de la quasi-totalité des briqueteries à des privés nationaux ;

# Les perspectives (1)

La stratégie de redéploiement du secteur public économique confirme la privatisation par le retrait de l'État des secteurs de consommation finale, concurrentiels et non stratégiques.

En effet, elle vise :

- le développement des secteurs porteurs à forte valeur ajoutée à l'appui de partenariats stratégiques ;
- l'étude d'opportunité et la promotion de secteurs potentiellement porteurs et structurants ;
- la poursuite du processus de privatisation pour EPE dans les autres secteurs.

# Les perspectives (2)

## La nouvelle configuration projetée :

1. **Les Sociétés Economiques de Développement (SED) : en charge des activités porteuses**, notamment dans les secteurs de la pétrochimie aval, des engrais, de la pharmacie, des matériaux de construction, du BTPH, de l'Electronique Grand Public, des véhicules industriels, des tabacs et des transports (aériens et maritimes);
2. **Les Sociétés de Promotion Industrielle (SPI) : la promotion d'activités présentant des potentialités** (telles que la Sidérurgie, la Construction et la Réparation navales, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication TIC, industrie Automobile) ;
3. **La poursuite du processus de privatisation** des entreprises non retenues dans les secteurs à développer ou à promouvoir.

## Pour vos contacts

Le Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements dispose d'un site Web :

[www.mipi.dz](http://www.mipi.dz)

Ce site présente:

- ✓ Le cadre juridique et réglementaire de la privatisation et de l'investissement;
- ✓ Les grands axes de la nouvelle stratégie industrielle.



**Merci  
pour votre attention**